

# NOTICE À DESTINATION DES CLUBS ORGANISATEURS DE COMPÉTITIONS PENDANT LESQUELLES DES ARBITRES SONT ÉVALUÉS



Votre club organise une compétition et certains arbitres sont évalués par des évaluateurs du CRECVL pendant cette compétition.

- 1) Dans un premier temps, votre club verse des indemnités d'arbitrage à tous les arbitres (arbitres en validation ou non) exerçant pendant cette compétition.
- 2) Dans un deuxième temps, vous adressez au CRECVL une facture demandant le remboursement des indemnités d'arbitrage pour les arbitres qui étaient en validation durant cette compétition (merci d'indiquer le nom et prénom de ces arbitres ainsi que le diplôme en validation).
- 3) Le CRECVL effectuera ce remboursement lorsqu'il aura reçu les fiches d'évaluation des arbitres concernés (ces fiches d'évaluation doivent être envoyées par l'évaluateur ou par le club organisateur ou le responsable d'armes).

Pour rappel, voici le montant des indemnités d'arbitrage:

- Internationaux = 100€/jour (A/B) Catégorie C= 80€/jour
- Nationaux = 70€/jour
- Régionaux = 45€/jour.
- Formation régionale = 40€/jour
- Territoriaux = 30€/jour.
- Formation territoriale = 25€/jour.

Fait à Olivet, le 22 février 2023

Éléa COQUARD, Présidente du CRECVL



Comité Régional d' Escrime  
Du Centre-Val de Loire  
249 Rue de la Bergeresse  
45160 Olivet  
escrime.centro@wanadoo.fr  
02.38.49.88.72